

Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes
Canton de Muzillac
Commune de NOYAL-MUZILLAC

DECISION n°2023-12 du 11 avril 2023

OBJET : MARCHÉ DE TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU USEES A PERTUCHAUD, BOIS GESTIN ET KERVY

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du conseil municipal du 25 mai 2020 portant délégation au maire pour prendre des décisions dans le cadre des articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la consultation relative au marché alloti en 2 lots (canalisations et branchements, poste de refoulement) de travaux d'extension du réseau d'eaux usées à Pertuchaud, Bois Gestin et Kervy ;

Vu la notification d'attribution des deux lots du marché en date du 11 avril 2023 ;

DECIDE

Article 1 : Le lot 1 « Canalisations et branchements » du marché de travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur les secteurs de Pertuchaud, Bois Gestin et Kervy est attribué à la société **STURNO** – 14 rue des Grèves CS 20707 50307 AVRANCHES Cedex 7.

Article 2 : Le lot 2 « Poste de refoulement » du marché de travaux d'extension du réseau d'eaux usées sur les secteurs de Pertuchaud, Bois Gestin et Kervy est attribué à la société **SOGEA OUEST TP** - 9 rue du Tonnelier 44800 SAINT-HERBLAIN.

Lot 1 : canalisations et branchements 223 790,00 € HT

Lot 2 : poste de refoulement 74 500,00 € HT

Montant total du marché :
298 290,00 € HT
357 948,00 € TTC

Le Maire,
Patrick BEILLON

